

ARRÊTE DU MAIRE

Nomination de Monsieur Marc MABILLET à la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres du vendredi 15 décembre 2023

Le Maire de la Ville de TARNOS,

Vu les articles L 2122-18 et L 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres, empêché, ne peut assister à la Commission d'Appel d'Offres, dûment convoquée le vendredi 15 décembre 2023 à 14h30,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de désigner en ces lieux et places, Monsieur Marc MABILLET, adjoint au Maire, en qualité de Président de la Commission d'Appel d'Offres pour la passation du marché relatif au service d'assurance responsabilité civile pour la Ville de Tarnos.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera annexé au compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres du vendredi 15 décembre 2023 à 14h30.

ARTICLE 3 : La notification de cet arrêté sera adressée à Monsieur Marc MABILLET.

ARTICLE 4 : Le Présent arrêté sera inscrit sur le registre des Arrêtés Municipaux.

Fait à TARNOS,
Le 24 novembre 2023

Le Maire,
J.M LESPADÉ

